

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation : 22 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 26 février à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Étaient présents** : Anne HÉRY - LE PALLEC - Catherine DALL'ALBA - Philippe BAY - Béatrice COUDOUEL - Violette CONTE - Marie-José BESSOU - Elisabeth FAUGIER - Jean BEAU - Thérèse HERVE - formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents** : Pierrette BOURDON (procuration à Anne - HÉRY LE PALLEC), Serge BRAS - Belinda GODLIMAN - Paul CHASTEL (procuration à Catherine DALL'ALBA).

Monsieur Christophe RUBY a été nommé Secrétaire de séance.

**2021-03 : REPRISE PAR ANTICIPATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 - BUDGET  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Madame la Présidente expose aux membres du Conseil d'administration que l'instruction comptable M14 et l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales prévoient que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil d'administration peut alors, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul prévisionnel accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2020 et du compte de gestion.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil d'administration de reprendre par anticipation les résultats 2020, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture cumulé estimé 2020 et de statuer sur la prévision d'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2021.

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité de reprendre par anticipation les résultats de l'exercice précédent ; que, par conséquent, le résultat cumulé de la section de fonctionnement et le résultat cumulé de la section d'investissement reportés ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement seront repris par anticipation dans le budget primitif 2021 ;

Considérant qu'il n'y a pas de restes à réaliser et que les résultats estimés 2020 à intégrer au budget primitif 2021 du Centre communal d'action sociale sont retracés dans les tableaux ci-après :



Paraphe




*Délibération 2021-03*

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20210226-as2021-03-DE  
Date de télétransmission : 18/03/2021  
Date de réception préfecture : 18/03/2021

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes 2020	3 109,69	140 451,74	143 561,43
Dépenses 2020	-	113 779,75	113 779,75
<b>Résultat de l'exercice 2020</b>	<b>3 109,69</b>	<b>26 671,99</b>	<b>29 781,68</b>
Résultat reporté 2019	15 063,45	26 721,92	41 785,37
<b>Résultat de clôture 2020</b>	<b>18 173,14</b>	<b>53 393,91</b>	<b>71 567,05</b>
<b>Résultat cumulé</b>	<b>18 173,14</b>	<b>53 393,91</b>	<b>71 567,05</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil d'Administration du CCAS,

- APPROUVE la reprise anticipée des résultats pour l'exercice 2020
- DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

Prévision d'affectation du résultat au BP 2021	Section investissement	Section fonctionnement
Excédent d'investissement (= R 001)	18 173,14	
Besoin de financement (= R 1068)	0,00	
Excédent de fonctionnement (= R 002)		53 393,91

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait conforme,



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Date de convocation : 22 février 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 13 - Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 26 février à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Madame Anne HÉRY - LE PALLEC, Présidente du CCAS.

**Étaient présents** : Anne HÉRY - LE PALLEC - Catherine DALL'ALBA - Philippe BAY - Béatrice COUDOUEL - Violette CONTE - Marie-José BESSOU - Elisabeth FAUGIER - Jean BEAU - Thérèse HERVE - formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents** : Pierrette BOURDON (procuration à Anne - HÉRY LE PALLEC), Serge BRAS - Belinda GODLIMAN - Paul CHASTEL (procuration à Catherine DALL'ALBA).

Monsieur Christophe RUBY a été nommé Secrétaire de séance.

**2021-04 : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Vu l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 22 février 2021 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires ;

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
 Le Conseil d'Administration du CCAS**
**ADOpte** les sections ci-dessous, détaillées par chapitre, incluant les restes à réaliser dont il a été pris acte lors de la reprise anticipée de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 :

**Budget Primitif 2021**
**Section d'exploitation**

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
011	Charges à caractère général	121 000,00	70	Produits de gestion courante	49 500,00
65	Autres charges de gestion courante	45 000,00	74	Dotations, subventions et participations	95 000,00
66	Charges financières	0,00	77	Produits exceptionnels	75,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
022	Dépenses imprévues	12 600,00			
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>179 600,00</b>	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>144 575,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			
042	Opérations d'ordre entre sections	1 000,00	042	Opérations d'ordre entre sections	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 000,00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>180 600,00</b>	R002	Excédent reporté reprise anticipé	53 393,91
			<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>197 968,91</b>

**Section d'investissement**

Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Proposition	Chap	Libellé	Proposition
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	13	Subventions d'investissement	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	27	Autres immobilisations financières	7 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 100,00	1068	Excédent d'exploitation capitalisé	0,00
27	Autres immobilisations financières	7 000,00			
020	Dépenses imprévues	1 650,00			
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>23 750,00</b>	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>7 000,00</b>
040	Opérations d'ordres entre sections	0,00	040	Opérations d'ordres entre sections	1 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>	R001	Excédent reporté	18 173,14
<b>TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE</b>		<b>23 750,00</b>	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>19 173,14</b>
			<b>TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE</b>		<b>26 173,14</b>

paraphe



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication



## Délibération 2021 - 04

Accusé de réception en préfecture  
078-217801604-20210226-as2021-04-DE  
Date de télétransmission : 10/03/2021  
Date de réception préfecture : 10/03/2021

**ADOpte** dans son ensemble le budget primitif 2021 du CCAS de Chevreuse en suréquilibre selon l'article L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT autorisant un excédent de la section d'investissement qu'elle qu'en soit l'origine, et un excédent de la section de fonctionnement provenant uniquement des résultats du compte administratif de l'exercice 2020. Par conséquent, le budget est présenté comme suit :

- Total des dépenses en fonctionnement et en investissement 204 350,00 €
- Total des recettes en fonctionnement et en investissement 224 142,05 €

Le Conseil d'Administration, conscient de ce déséquilibre envisagera le moment venu les deux hypothèses suivantes :

- Diminution de la subvention versée par la commune
- Reversement de l'excédent sur le budget communal



La Présidente du CCAS,

Anne HÉRY - LE PALLEC

